



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 20 OCTOBRE 2023**  
**\*\*\*\***  
**COMPTE-RENDU DE SEANCE**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt du mois d'octobre à dix-huit heures trente, le **CONSEIL MUNICIPAL** de la Commune de **Rivière-Saas-et-Gourby**, dûment convoqué le 16 octobre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Hervé DARRIGADE, Maire**.

**Présents** : Monsieur Hervé DARRIGADE Maire, Madame Caroline JAY 1<sup>ère</sup> adjointe, Monsieur Maxime CAFFRAY 2<sup>ème</sup> adjoint, Madame Virginie RECART 3<sup>ème</sup> adjointe, Monsieur Yves SERVOIS, Madame Marie PE, Madame Christel PAGEOT, Madame Sylvie POMMIES, Monsieur Mickaël PIONETTI, Monsieur Mohamed BEKAOUI et Monsieur Joël BONHOMME.

**Absent(es) Excusé(es)** : M. LUBERRIAGA Patxi

**Procuration** : M. LUBERRIAGA Patxi à M. CAFFRAY Maxime

**Secrétaire de séance** : M. CAFFRAY Maxime.

Date de la convocation : 16 octobre 2023

Date de l'affichage : 16 octobre 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 12

Nombre de membre ayant une procuration : 1

**Ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2023 ;
- Compte-rendu des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations ;
- **Délibérations à l'ordre du jour** :
  - 01 – Convention avec l'Institution Adour pour la pose d'un panneau « risque inondation » dans les Barthes
  - 02 – Convention avec le conseil départemental pour la réalisation d'un forage
  - 03 – Congrès des Maires
  - 04 – Programme des coupes de bois 2024
  - 05 – Rapport sur le bilan d'activités 2022 de la CAGD
  - 06 – Rapport sur le prix et la qualité des services Publics de l'eau et de l'assainissement 2022
  - 07 – Société Landaise sans violence contre les femmes
  - 08 – Arrêté éclairage public
  - 09 – Demande de présentation d'un projet au programme « Villages d'avenir »
  - 10 – Création d'un emploi permanent d'adjoint technique
  - 11 – Participation clôture mitoyenne

Monsieur le maire ouvre la séance et sollicite un secrétaire de séance.

Monsieur Maxime CAFFRAY propose sa candidature qui est acceptée par les membres présents.

Monsieur le Maire présente le procès-verbal de la séance du 11 juillet 2023 à l'approbation des élus.

Après signature du registre du procès-verbal par les élus, M. le Maire ouvre la séance

**Décisions du maire prises dans le cadre de ses délégations (article L2122-22 et L2122-23 du code général des collectivités territoriales) :**

**Décision n° 2023-09** – Décision de signer le devis de travaux supplémentaires et l'avenant n° 1 avec la SARL TOITS ZINC concernant la création d'un chevêtre pour accéder dans le plafond de la classe pour la pose de la VMC pour un montant de 250.00 € HT soit 300.00 € TTC pour le marché de réhabilitation du groupe scolaire

**Décision n° 2023-10** – Décision de signer le devis de travaux supplémentaires et l'avenant n° 1 avec la Société BUBOLA PLATRERIE concernant la création d'un caisson de protection pour le tuyau de la VMC pour un montant de 749.11 € HT soit 898.93 € TTC pour le marché de réhabilitation du groupe scolaire

**Décision n° 2023-11** – Décision de signer l'avenant n° 2 avec la Société TOITS ZINC pour une moins-value d'un montant de 4 634.14 € HT soit 5 560.97 € TTC correspondant au remplacement de moins de bandeaux et gouttières que prévus dans le marché initial pour la réhabilitation du groupe scolaire

**Décision n° 2023-12** – Décision de signer le devis de travaux supplémentaires et l'avenant n° 1 avec la Société ORTIZ ELEC concernant le remplacement de l'alarme incendie défectueuse pour un montant de 666.40 € HT soit 799.68 € TTC pour le marché de réhabilitation du groupe scolaire

**Décision n° 2023-13** – Décision de signer le devis de travaux supplémentaires et l'avenant n° 2 avec la Société ORTIZ ELEC concernant le déplacement et la mise aux normes de prises électriques pour un montant de 663.46 € HT soit 796.15 € TTC pour le marché de réhabilitation du groupe scolaire

**Décision n° 2023-14** – Décision de signer le devis de travaux supplémentaires et l'avenant n° 1 avec la Société MENUISERIE LE GOULVEN concernant la modification de l'ouverture de la porte de l'épicerie pour un montant de 440.18 € HT soit 528.22 € TTC pour le marché de réhabilitation des menuiseries extérieures de l'épicerie.

**Délibérations à l'ordre du jour :**

**01 – Convention avec l'Institution Adour pour la pose d'un panneau « risque inondation » dans les Barthes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre du PAPI de l'agglomération dacquoise (Programme d'Action de Prévention des Inondations), la Commune a donné son accord pour la mise en place d'un panneau de sensibilisation au risque inondation et plus précisément sur le rôle des Barthes.

Ce mobilier pourrait être installé à l'entrée des Barthes côté Bergeras.

Une convention précisant les modalités de pose et d'entretien de ce panneau devra être signée entre la commune et l'institution Adour.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer la convention en lien avec la mise en place de ce panneau et toute pièce s'y rapportant.

**Avis du conseil municipal :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **02 – Convention avec le Conseil Départemental relative à la réalisation d'un forage**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service d'hydrogéologie du département des Landes demande l'autorisation à la commune de réaliser un forage de reconnaissance en eau potable sur une parcelle de pins située entre la route blanche et la départementale 824.

Un premier forage positif ayant déjà été réalisé à Mees, si les résultats d'un deuxième forage sur la commune de Rivière se révélaient concluants, il pourrait se transformer en forage d'exploitation et être raccordé au réseau d'alimentation en eau potable pour servir de ressource complémentaire au syndicat EMMA.

Monsieur le Maire précise les éléments constituant la convention proposée par le service d'hydrogéologie du département des Landes, notamment les compensations financières accordées relatives à la coupe de pins telles qu'évaluées par l'ONF (690€), ainsi que l'installation d'une barrière prise en charge par le département, à la demande de la commune.

Monsieur le Maire propose de l'autoriser à signer une convention relative à l'autorisation de réaliser un forage sur une parcelle publique et toute pièce afférente à ce dossier.

### **Avis du conseil municipal :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **03 – Congrès des Maires**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le congrès des Maires aura lieu à Paris du mardi 21 novembre au jeudi 23 novembre 2023.

Suite à la demande faite auprès des membres du conseil municipal, Madame Caroline JAY, Messieurs Maxime CAFFRAY, Patxi LUBERRIAGA, Mickaël PIONETTI, Mohamed BEKAOUI et M. le Maire sont intéressés pour représenter la commune au congrès.

Pour prétendre au remboursement des frais engagés pour participer à ce Congrès, les élus doivent agir au titre d'un mandat spécial. C'est au Conseil Municipal de désigner nominativement les élus ayant pour mission de représenter la commune.

Selon l'article 10 des statuts de l'élu de l'AMF, le forfait de remboursement des frais s'élève à :

- 140 € la nuitée pour l'hébergement

- 17.50 € par repas

- les dépenses de transport seront remboursées sur présentation d'un état de frais.

Monsieur le Maire propose de désigner en sa compagnie Madame Caroline JAY, Messieurs Maxime CAFFRAY, Patxi LUBERRIAGA, Mickaël PIONETTI et Mohamed BEKAOUI comme représentants de la commune au congrès des Maires et de rembourser à chacun les frais de séjour selon le forfait de l'AMF.

### **Avis du conseil municipal :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

#### **04 – Programme coupe de bois 2024**

Monsieur le Maire présente le programme d'assiette des coupes de bois pour l'année 2024 proposé par l'Office National des Forêts.

#### **Coupes reportées d'années antérieures et à inscrire en 2024**

Essence	Nature de la coupe	N° parcelle	Volume estimé	Surface	Observations *
PM	E1	15	445	17.80	Report de 2023

#### **Coupes prévues à l'état d'assiette 2024 de l'aménagement et à inscrire en 2024**

Essence	Nature de la coupe	N° parcelle	Volume estimé (m3)	Surface (Ha)	Observation *
PM	RA	18	2351	15.67	
PM	E4	23	537	13.43	
CHP	A7	52a	707	10.71	

#### **Coupes non prévues sur l'aménagement et à inscrire en 2024**

Essence	Nature de la coupe	N° parcelle	Volume estimé (m3)	Surface (Ha)	Observation
PM	RA	33	27	0.08	Forage CD 40

Monsieur Maxime CAFFRAY précise que le programme de coupes 2024 est moins important que celui réalisé en 2023 mais correspond au prévisionnel.

Monsieur le Maire propose de valider le programme des coupes de bois pour l'année 2024 et demande l'autorisation de procéder à toutes les formalités nécessaires et de signer tout acte concernant ce programme 2024.

#### **Avis du conseil municipal :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **05 – Rapport sur le bilan d'activités 2022 de la CAGD**

Monsieur le Maire rappelle le rapport d'activités 2022 de la CAGD dont l'assemblée a été destinataire. Il informe de l'obligation, en tant que commune membre de l'agglomération, de présenter ce rapport en séance publique.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame JAY Caroline pour la présentation du rapport.

### **Présentation du rapport d'activités 2022 de l'agglomération du Grand Dax.**

- Ce document retrace le rapport d'activités de l'agglomération du Grand Dax pour l'année 2022.
  - Il présente la diversité des actions de la communauté d'agglomération des 20 communes.
  - Il s'inscrit dans la feuille de route élaborée et validée par tous les élus, sanctuarisée à travers le projet de territoire « La Bienveillante Audacieuse ».
  - Il détaille les nombreux domaines dans lesquels l'agglomération s'est particulièrement investie au cours de l'année 2022 :
    - Rénovation des routes
    - Sanctuarisation de la gare LGV
    - Développement du Très Haut débit
    - Ouverture de nouvelles filières de formation
    - Prise en charge du transport scolaire et extension du réseau de bus.
    - Evolution de la collecte des ordures ménagères
    - Renforcement de la protection contre les inondations
    - Accompagnement à domicile des personnes dépendantes, etc...
    - L'exercice 2022 a été marqué par la sortie de la crise COVID
    - La Guerre en Ukraine a eu un impact important sur les dépenses, en particulier l'énergie et les carburants.
  - L'exercice 2022 est également marqué par le taux exceptionnel de réalisation des dépenses d'investissement : 9,6 M€ de mandatés sur 13,6 M€ inscrits soit 82 %.
  - Les travaux de voirie ont connu un taux de réalisation très élevé : 5,6 M€ pour 6,5 M€ inscrits soit 87 %.
- Quelques autres chiffres**
- Au niveau de l'agglomération :
    - 14 890 000 € de masse salariale
    - 325 agents du Grand Dax
    - 40 recrutements effectués dans l'année pour le Grand Dax et le CIAS
    - 200 stagiaires « écoles » accueillis au sein des services communautaires.
  - Sur le plan économique :
    - Les implantations d'entreprises se sont accélérées sur les 6 pôles pilotés par le Grand Dax avec à ce jour 2300 emplois et 140 entreprises.
    - Ce redressement progressif a contribué à améliorer les indicateurs de l'emploi local : le Grand Dax représente 14% de l'emploi départemental, le taux de chômage est descendu à 7.1% (il était à 8.7% avant la crise sanitaire), soit -17% de demandeurs d'emploi sur 1 an.
    - 250 projets accompagnés sur le territoire
  - Sur le plan de l'Action sociale :
    - Le pôle maintien à domicile a effectué 135 000 heures de prestations
    - Par le biais du service d'aides à domicile (880 personnes) et a livré 47 800 repas aux publics fragiles du territoire (230 personnes).

- En matière de Jeunesse et d'accueil de loisirs :
- 7 € par jour par enfant est versé par le Grand Dax pour réduire la facture des familles
- 6 centres de loisirs répartis sur le Grand Dax
- 350 146 € de budget pour l'aide sociale facultative aux familles du Grand Dax
- En matière de développement de l'enseignement supérieur
- Ouverture de 6 nouvelles formations post-bac en Grand Dax
- Sur le plan du déploiement de la fibre :
- +17,6% d'abonnés en plus sur le Grand Dax par rapport à 2021

Pour information, à Rivière : 120 habitations supplémentaires sur ce mandat ; à septembre 2023 : 57% raccordables ; 100% en 2024.

- En matière de collecte des déchets ménagers
- 375 000 € ont été alloués pour l'acquisition des 51 colonnes pour les collectes des ordures ménagères
- 7 658 composteurs ont été distribués sur le territoire depuis 2005.
- En matière de travaux, le document recense les principales opérations réalisées, les projets structurants, la 1<sup>re</sup> grande piste cyclable du Grand Dax, la salle de spectacles ainsi que l'activité des équipements du Grand Dax, comme Aquaé.

Monsieur Yves SERVOIS demande s'il est prévu une baisse de la taxe des ordures ménagères, compte tenu du passage aux containers collectifs ?

Monsieur le Maire explique que le coût du ramassage et surtout du traitement des ordures ménagères a énormément augmenté (+17%) en raison de l'augmentation du coût de l'énergie notamment. D'autres agglomérations subissent des augmentations bien plus importantes. Il est donc important de réduire les déchets et de valoriser le tri sélectif afin d'endiguer cette augmentation et d'avoir un impact positif sur l'environnement. Monsieur le Maire précise que le verre et la ferraille sont valorisés après tri et sont rémunérateurs pour le SITCOM.

Monsieur Joël BONHOMME remarque que la source du problème concerne les emballages au niveau des industriels, dont le tri repose ensuite sur les consommateurs.

Un débat s'installe autour de la problématique des emballages, de leur tri, du recyclage, des obligations des uns et des autres.

Au terme des échanges, Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le rapport 2022 de la CAGD.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **06 – Rapport sur le prix et la qualité des services Publics de l'eau et de l'assainissement 2022**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le rapport annuel 2022 sur la qualité du service public d'eau et d'assainissement dont ils ont été destinataires et qui doit être approuvé par le conseil municipal.

Comme spécifié dans ce rapport, Monsieur le Maire indique que le prix de l'eau n'a pas augmenté en 2022 et que l'indice de qualité de l'eau a été de 78.6 %.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le rapport 2022 du syndicat EMMA

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **07 – Société landaise sans violence contre les femmes**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de la part de l'AML d'une proposition de délibération portant sur « L'appel pour une société landaise sans violence contre les femmes ».

Il informe les membres du conseil qu'à l'occasion de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, le département organise le samedi 25 novembre prochain à Tarnos une journée d'échanges et de témoignages.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'appel « Pour une société landaise sans violence contre les femmes »

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **08 – Modification de l'éclairage public**

M. le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise, de couper un lampadaire sur deux et d'éteindre les autres entre 23 heures et 6 heures.

Suite au programme du SYDEC qui prévoit de changer sur 3 ans, tous les candélabres en ampoules leds, je vous propose de prendre un nouvel arrêté en ce sens :

- Laisser tous les lampadaires leds allumés et :
  - o Abaisser à 50 % la luminosité du coucher du soleil jusqu'à 23 h
  - o Abaisser à 20 % la luminosité de 23 h au lever du soleil

Madame Laure AURRIAC demande quand le candélabre au pied du passage piéton du bourg sur la D13 sera rallumé ? Monsieur le Maire indique avoir déjà sollicité le SYDEC en ce sens, il va le relancer.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de prendre un arrêté dans ce sens.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **09 – Présentation d'un Projet au Programme « Villages d'avenir »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de France Ruralité le gouvernement a lancé un programme « villages d'avenir ». L'objectif est d'accompagner les communes dans la préparation et la réalisation des projets communaux.

Les thèmes sur lequel s'appuie le programme sont les suivants :

- Habitat/Logement/Rénovation du bâti dégradé
- Transition énergétique
- Patrimoine et cadre de vie
- Services et commerces de proximité
- Circuits courts alimentaires et matériaux
- Transition numérique
- Transition écologique et biodiversité
- Engagement citoyen/Participation des habitants

Monsieur le Maire indique que la 2<sup>e</sup> tranche de travaux de l'école pourrait bénéficier de ce programme si le projet est retenu.

Monsieur Mickael PIONETTI demande des précisions quant à la durée du dispositif ? Madame Caroline JAY précise que, si la commune est retenue, ce sera uniquement pour la gestion du dossier de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de l'école.

Monsieur le Maire propose de soumettre un dossier à la préfecture et de signer toutes les pièces administratives s'y rapportant.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **10 – Création d'un emploi permanent d'adjoint technique**

Monsieur le Maire rappelle la décision de l'assemblée de créer un emploi non-permanent à temps complet pour pallier le besoin de renfort dans l'équipe d'agent d'entretien et à la garderie du soir et pour effectuer 2 heures d'ATSEM dans la classe supplémentaire. Ce contrat se termine le 31 décembre 2023.

Vu les services rendus par l'agent et sa bonne intégration au sein de l'équipe, Monsieur le Maire propose d'ouvrir un poste d'adjoint technique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 afin de stagiairiser cet agent.

Avis du conseil municipal :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

## **11 – Participation à la création d'une clôture mitoyenne**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la nécessité de construire une clôture mitoyenne derrière le garage communal de La Boudigue. Suite à la rencontre avec le voisin, Monsieur LAPIERRE, il a été convenu de demander un devis et que chaque partie participerait pour 50 %.

Après réception du devis qui s'élève à 998.25 € HT pour chacune des parties, je vous demande l'autorisation de signer ce devis et de procéder aux formalités nécessaires pour édifier cette clôture.

### **Avis du conseil municipal :**

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

### **Questions diverses :**

1. Madame Christel PAGEOT demande si le propriétaire de la maison située à l'entrée du village avant la voie ferrée est autorisé des stocker des épaves, des gravats et autres déchets devant sa propriété ?

Monsieur le Maire doit vérifier si les déchets sont situés sur le domaine privé ou si une partie empiète sur le domaine public. Monsieur le Maire va rencontrer le propriétaire. Il précise également qu'il peut intervenir en cas de trouble à l'ordre public.

2. Monsieur Maxime CAFFRAY donne des nouvelles du GPSO-LGV : le Conseil de l'Europe a bloqué son financement à hauteur de 5% de ce qui était prévu, la liaison vers l'Espagne n'étant plus assurée.

Par ailleurs, l'Autorité Environnementale a rendu un avis défavorable en l'état concernant l'étude d'impacts, considérée comme obsolète puisque datant de presque 10 ans. Le projet semble donc sérieusement compromis.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clos la séance à 20h10.

Le Maire, Hervé DARRIGADE

